



MAIRIE de VILLETUREIX

Code Postal : 24600

DÉPARTEMENT
de la DORDOGNE

Arrondissement de PÉRIGUEUX

Téléphone 05 53 90 07 21
Télécopie 05 53 91 37 50
E-mail : mairie.villetoureix@wanadoo.fr

DECISION DU MAIRE

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

DECISION DU MAIRE N° 2026-09 // 1.1 : ECOLE : INSTALLATION DES BRASSEURS D'AIR:

Le Maire de VILLETUREIX,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-15 du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions au Maire et notamment l'article 4 « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (travaux, fournitures, services) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 50 000 € H.T » ;

Vu le code de la commande publique ;

DECIDE

Article 1^{er} : De retenir l'entreprise **EURL GEI** concernant les travaux mentionnés ci-dessus pour un montant 7 492,73 € H.T.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'entreprise.

Article 3 : De rendre compte au Conseil Municipal de la présente décision.

Fait à Villetoüreix, le 11 septembre 2026

Le Maire, Patrick LACHAUD

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 11/09/2026

Et de la publication, le 11/09/2026

Le Maire Patrick LACHAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

